



La Newsletter – mai 2021

Viviane ARTIGALAS



Sénatrice des Hautes-Pyrénées

Permanence Parlementaire

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

« Oui, la situation est grave, mais il est question d'entraves considérables aux libertés publiques »

Projet de loi – Gestion de la sortie de crise sanitaire

Malgré certaines avancées apportées par le Sénat, j'ai, comme les sénatrices et sénateurs de mon groupe, refusé d'accorder un blanc-seing au Gouvernement.

En effet, le Sénat a pu améliorer plusieurs points du texte notamment en apportant certaines garanties sur le Pass-Sanitaire ou la protection des données personnelles de santé. Notre groupe a toujours porté des exigences fortes en matière de libertés publiques et a fait adopter des amendements utiles comme la suppression d'un état d'urgence territorialisé pour deux mois sans consultation du Parlement, une meilleure association des élus locaux dans la gestion de sortie de crise ou encore la mise en place de sanctions pour l'enregistrement ou la réutilisation frauduleuse des données de santé du Pass Sanitaire.

Le Pass Sanitaire vise à renforcer les mesures de précaution nécessaires à la maîtrise de la circulation de l'épidémie ; Mais il représente également une restriction importante des libertés fondamentales, avec des risques de discriminations fondées sur l'état de santé. Il peut affecter le respect de la vie privée et la protection des données personnelles. Si la rédaction des dispositions qui l'encadrent a été incontestablement améliorée, elle demeure inachevée sur plusieurs points. C'est dans ce sens que nous avons aussi proposé d'inscrire clairement dans la loi une jauge à partir de laquelle il sera requis (1000 personnes en intérieur, 5000 en extérieur), d'exclure explicitement les activités du quotidien, et d'imposer une évaluation du dispositif.

Notre groupe s'est aussi opposé à la prolongation de l'état d'urgence d'un mois voulue par le Sénat. Enfin, comme lors des précédents textes sur l'état d'urgence sanitaire, nous avons également proposé d'améliorer les conditions de vote aux prochaines élections.

Malheureusement ces propositions ont été rejetées et le texte n'encadre pas suffisamment les restrictions apportées aux libertés publiques.

Pour protéger la santé des Français, nous ne nous étions pas opposés à la plupart des précédents textes sur l'état d'urgence sanitaire, malgré les profondes divergences et interrogations. Aujourd'hui, face aux trop nombreuses et trop sérieuses dispositions d'exception, trop timidement encadrées, nous avons donc choisi de voter contre ce texte.

Conseil Constitutionnel

Je salue la décision du Conseil Constitutionnel sur la loi pour une sécurité globale, qui, en censurant totalement ou partiellement pas moins de 7 articles, dont les dispositions les plus emblématiques de ce texte, et en assortissant plusieurs articles de la loi de réserves d'interprétation, rappelle sévèrement à l'ordre ses auteurs.

Cette décision démontre la faille originelle qui caractérise un texte qui n'aurait jamais dû relever d'une simple proposition de loi au regard des enjeux de libertés publiques qui sont en cause. Nous avons dénoncé l'impréparation de cette loi qui aurait mérité une expertise plus approfondie et un large débat public préalable.

Les conclusions du Conseil constitutionnel, notamment sur les dispositions relatives à la vidéoprotection et à la captation d'images, ou la censure de plusieurs cavaliers législatifs nous conforte dans l'idée que cette loi qui avait initialement pour seul objectif d'anticiper la mobilisation des forces de sécurité, nationales, municipales et privées dans la perspective de l'organisation de la Coupe du monde de rugby de 2023 et des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est devenue un texte fourre-tout .

Elle manque totalement sa cible car elle ne favorisera en rien le rétablissement de la confiance des citoyens dans les forces de sécurité.

En censurant les nombreuses dérives contenues dans cette loi, le Conseil constitutionnel limite les dégâts et nous rappelle qu'il est n'est pas sans risque de faire de la sécurité publique un sujet clivant et de division entre les Français à l'approche d'échéances électorales importantes.

Proposition de loi : Meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et aux entreprises

La jeunesse est l'une de notre priorité. Et depuis un an, notre groupe en a fait l'un des fils rouges de son action.

Il y a urgence à agir car les jeunes de 18 à 30 ans sont confrontés à des difficultés lourdes, en termes de formation ou d'accès à l'emploi, que la crise sanitaire a aggravées. La précarité s'accroît au point qu'un jeune sur six a cessé ses études pour pouvoir subvenir à ses besoins. Selon les derniers chiffres, 21,8% des jeunes de 18 à 25 ans sont au chômage, une hausse de 16% en un an. Depuis plusieurs mois, de plus en plus de jeunes impactés par la crise économique ont recours aux distributions d'aides alimentaires. Et à ceci s'ajoute l'invisible : la solitude, l'isolement, la détresse psychologique.

Pour y répondre, notre groupe a engagé son action sur plusieurs fronts : En présentant, dès le début de l'année, la proposition de loi « pour des droits nouveaux dès 18 ans » visant notamment à les rendre éligible au RSA ; ou en engageant les travaux de la mission d'information sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse.

La proposition de loi pour un meilleur accès des jeunes dans la fonction publique et les entreprises s'inscrivait dans cette même ambition. Elle visait à répondre au déclassement d'une partie de la jeunesse. Pour y parvenir, elle proposait une série de mesures comme réhabiliter les diplômes obtenus dans des établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires et le milieu rural, lutter contre les discriminations en interdisant celles reposant sur le lieu d'origine d'un candidat à un emploi ou en lui permettant de demander qu'un refus d'embauche soit motivé, et plus particulièrement celle pour laquelle je suis intervenue en séance : assurer la diversité des profils dans les jurys d'admission des grandes écoles ou pour les concours de la fonction publique.

J'ai ainsi rappelé l'importance de la composition des jurys de concours pour la diversification des profils reçus. La société n'est plus la même, les inégalités s'accroissent, ce qui se voit particulièrement à l'oral des concours : les candidats issus des classes défavorisées n'ont pas les mêmes codes que les jurys, que ce soit en matière vestimentaire ou d'expression orale. Même si on les prépare, ils restent défavorisés par rapport à ceux qui maîtrisent ces codes. C'est pourquoi il est important d'introduire dans ces jurys des personnes issues de la diversité, afin de casser ce cercle vicieux.

En rejetant cette proposition de loi, la majorité sénatoriale et le gouvernement montrent combien il leur est difficile de passer des mots aux actes. C'est dire encore une fois aux jeunes en difficulté : circulez il n'y a rien à voir. C'est adresser un message à la jeunesse de ce pays qui n'est pas recevable.

« L'éloignement géographique en milieu rural, dans les territoires d'outre-mer ou le fait de vivre dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville constituent aujourd'hui un barrage, notamment pour les familles les plus modestes »

Réduction du Loyer de Solidarité

Avec le débat sur le thème : « L'impact de la Réduction Loyer Solidarité sur l'activité et l'avenir du logement social » et en présence d'Emmanuelle WARGON, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement, j'ai pu présenter avec mon collègue Denis Bouad la position de notre groupe sur ce sujet.

Trois ans après cette réforme, et malgré maintes alertes, le piètre bilan dressé notamment par la Cour des Comptes doit nous questionner pour préparer au mieux la clause de revoyure prévue en 2022. La fragilisation des bailleurs sociaux et de leurs actions, les difficultés de mise en œuvre de la mesure, l'objectif d'économies budgétaires partiellement atteint, doivent nous interroger sur son intérêt.



Il est donc désormais important d'anticiper cette future négociation, en concertation avec l'ensemble des organismes du logement social, pour retrouver notre capacité à produire de nouveaux logements sociaux et rénover le parc existant, pour agir positivement sur l'économie du bâtiment et la commande publique, en pleine période de relance, et pour atteindre l'objectif de construction de 250 000 logements en 2 ans récemment annoncé. Pour, enfin, préserver notre modèle français du logement social basé sur la solidarité.

Retrouvez mon intervention et l'intégralité de ce débat sur le site du Sénat : <http://videos.senat.fr/index>

Urbanisme

Le groupe de travail sur l'objectif de « zéro artificialisation nette » du gouvernement à l'épreuve des territoires a présenté ce mois-ci à la commission des affaires économiques son rapport.

En prévision de l'examen du projet de loi « Climat et résilience », les rapporteurs, dont mon collègue Christian REDON SARRAZY, ont proposé trois principes autour desquels construire une politique plus ambitieuse de lutte contre l'artificialisation : **territorialiser, articuler, accompagner.**

Territorialiser : Parce que la dynamique d'artificialisation et ses déterminants varient très fortement selon les circonstances locales et le rythme d'augmentation est très disparate. Alors que le projet de loi « Climat et résilience » prévoit de fixer, au sein des SRADDET, un objectif de réduction de

l'artificialisation des sols qui serait uniformément fixé à 50 % pour toutes les régions, il semble plus pertinent et efficace de fixer les objectifs au niveau des SCoT et des PLU(i), en cohérence avec la répartition des compétences décentralisées, et à un échelon qui permet le meilleur dialogue préalable à la fixation des objectifs.

Articuler : pour concilier les objectifs des politiques publiques.

Pour résoudre la crise du logement, les collectivités participent à l'effort de construction. Les communes soumises à la loi SRU, en particulier, doivent mobiliser le foncier disponible pour atteindre les objectifs de mixité sociale. Une partie du territoire est en outre soumise aux obligations des lois Littoral et Montagne. La raréfaction des terrains constructibles pourrait frapper durement ces communes : le rapport estime qu'un objectif de 50 % de réduction de l'artificialisation pourrait conduire à construire 100 000 logements de moins chaque année.

À l'heure où la France entend défendre sa souveraineté économique, réindustrialiser les territoires et relocaliser les activités stratégiques, il est aussi nécessaire de faciliter l'implantation de nouvelles activités, en particulier dans les zones peu denses qui connaissent des difficultés économiques.

Les zones rurales font face à des enjeux spécifiques de revitalisation et de développement. Les objectifs de lutte contre l'artificialisation doivent garantir à tous les territoires des opportunités égales de développement économique et démographique.

Accompagner : Pour atteindre les objectifs ambitieux de protection des sols, au-delà de l'approche réglementaire, l'accompagnement des projets et des acteurs, tant financier qu'en matière d'ingénierie, doit être concret.

L'effort de réduction de l'artificialisation doit prendre en compte l'ensemble de ces exigences et concilier les objectifs des politiques publiques. C'est au niveau local que pourra le mieux s'opérer cette synthèse.

Trains de nuit

Alors que le Gouvernement vient de remettre au Parlement le rapport, prévu par la loi « mobilités » (LOM), sur l'étude du développement de nouvelles lignes de trains d'équilibre du territoire, je suis heureuse d'apprendre la prise en compte d'une liaison par l'axe Atlantique pour la célèbre ligne de la « Palombe bleue ». J'étais cosignataire, comme l'ensemble des parlementaires du département et avec d'autres élus des Landes et Pyrénées Atlantiques, de plusieurs courriers transpartisans adressés au Premier Ministre et au Ministre des Transports pour défendre un retour au tracé et horaires originels. La solution actuellement en place, qui dessert Tarbes/Lourdes, via Toulouse, ne sera donc que transitoire, ce dont je me félicite, mais je resterai mobilisée et combative sur ce sujet, tant que ces annonces ne seront pas réellement effectives.

De plus, l'opportunité de recréer un réseau structuré de trains de nuit, sur l'exemple Autrichien, est clairement souligné dans ce rapport. Cela rejoint mon interpellation et les arguments avancés à la Ministre des Transports, dès 2018 et après avoir rencontré les bénévoles des Hautes Pyrénées de l'association « Oui au train de nuit ». Vous pouvez d'ailleurs retrouver mon intervention et la réponse du gouvernement à la rubrique « Questions » sur : http://www.senat.fr/senateur/artigalas_viviane19631v.html

60 000 rebonds

J'ai reçu les représentants locaux de l'association 60 000 rebonds en France : M. Philippe Bertrand, Président Nouvelle Aquitaine - Bigorre, et Mme Armelle Coudene, Chargée de Mission.

Cette association accompagne les entrepreneurs ayant perdu leur entreprise et s'emploie, à travers ses actions, à faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec en France. Entre problèmes financiers, sentiment d'isolement, stigmatisation sociale et difficulté à reprendre confiance en soi, il n'est pas évident de se relever dans ces conditions. La communauté des bénévoles de 60



6000 rebonds s'est donnée pour mission d'aider ces entrepreneurs à se reconstruire personnellement et à rebondir vers un autre projet professionnel par le biais d'un accompagnement gratuit d'une durée de 2 ans maximum.

Sur le pôle territorial Nouvelle Aquitaine – Bigorre, c'est 220 bénévoles qui accompagnent 80 entrepreneurs en rebonds au travers de 5 antennes. L'objectif de notre rencontre était d'évoquer la création d'une nouvelle antenne sur le département et de faire le tour des différents acteurs économiques des Hautes Pyrénées susceptibles de s'engager dans cette démarche.



Pour plus de renseignements : <https://60000rebonds.com/>
armelle.coudene@60000rebonds.com

Capvern

J'ai participé au premier comité de pilotage du projet « Maison Sport Santé » à Capvern. Aux côtés, notamment de Michel PELIEU, Président du Département, de Joëlle ABADIE, Conseillère Départementale et Présidente de la commission Solidarités sociales, de Fabienne ROYO, Adjointe à la Mairie de Capvern, des sociaux professionnels et techniciens locaux, porteurs de ce projet.

Les Maisons Sport-Santé ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes, quel que soit leur âge, souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé ou de bien-être.

Le projet sur Capvern s'inscrit parfaitement dans cette démarche et se veut fédérateur des professionnels, associations, collectifs, institutions et savoirs faire, autour de la santé et du sport, reconnus sur tout un territoire.





Arrens-Marsous

Le 10 mai dernier, Marie Arramon, la doyenne du village, fêtait ses 100 ans. C'est avec sa famille et Jean Pierre Cazaux, Maire, que j'ai eu le privilège de partager cet anniversaire. Un moment simple, extrêmement convivial, en toute amitié, pour une personne exceptionnelle et amie de... longue date !

Aragnouet

A Aragnouet, aux côtés de Jean Mouniq, Maire ; Jean Bernard Sempastous, Député ; Jean Henri Mir, Président du GIP des Vallées d'Aure et Louron ; ou encore Jean Philippe Boyé, Responsable du Centre de Montagne de l'association « Eclaireuses et Eclaireurs de France », j'ai participé à la journée de lancement du dispositif « vacances apprenantes » dans les Hautes Pyrénées.

Ce dispositif, mis en place depuis la crise sanitaire, a pour but d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs. Très impliquée sur les questions sociales au travers de mes activités parlementaires, en particulier celles liées à la politique de la ville et à la cohésion des territoires, c'est tout naturellement que j'ai souhaité accompagner, lors de cette journée, l'association qui organise des séjours à destination d'enfants en situation de vulnérabilité scolaire, psychologique et sociale, ainsi que la commune d'Aragnouet, particulièrement mobilisée sur ces projets à caractère éducatif et social.



Coconstruits avec cette association d'éducation populaire, le Conseil Départemental, l'Inspection Académique et l'UDAF 65 notamment, ces projets rentrent dans une démarche de développement du territoire et témoignent d'une expression de solidarité collective exemplaire en cette période compliquée.

Permanence Parlementaire
Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES

Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique
permanence.artigalas@gmail.com

